

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-10-9-3

Séance du vendredi 4 novembre
2016

**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT CONSTRUCTION PAR LA VILLE DE
MULHOUSE D'UN GYMNASSE DESSERVANT LE COLLEGE DE BOURTZWILLER**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,
M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Département en matière de sport,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-9-1 du 18 mars 2016 relative à la politique en faveur du sport,
- VU l'avis favorable de la commission Sport et Vie associative du 16 septembre 2016
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'allouer une subvention de 1 200 000 € à la ville de MULHOUSE pour la construction du gymnase de Bourtzwiller, qui sera versée en 2 fois comme suit,

600 000 € en 2016 et 600 000 € en 2017 sur présentation du plan de financement définitif de l'opération, de l'attestation d'accessibilité et du décompte financier des travaux,

- de demander à la Ville de confirmer par courrier son accord oral concernant la mise à disposition gratuite du gymnase au Département une fois par an pour une manifestation,
- d'imputer les crédits sur le programme E211, ligne 204-32-204142-2482-102.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité